

Le 11 décembre 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 11 décembre 2017 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie LeBlanc, conseillère, agissant à titre de maire suppléant.

Absences : M. Jean Pierre Rioux, maire
M. Frédéric Lagacé, conseiller

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Quatre citoyens assistent à l'assemblée.

13 492 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 493 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017

**Il est proposé par Maurice Vaney
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

ADOPTÉE

13 494 3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE NOVEMBRE 2017

**Il est proposé par Gina Charest
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de novembre 2017 au montant total de 305 376,14 \$.

ADOPTÉE

**# 13 495 4. REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
À BUT NON LUCRATIF (OBNL)**

**Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert
Et résolu à l'unanimité,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles nomme Mme Gina Charest, conseillère, à titre de représentante de la Ville sur le conseil d'administration de la Corporation de la piscine régionale des Basques; Mme Charest remplace Mme Micheline Lepage;

Que : le Conseil municipal nomme M. Frédéric Lagacé, conseiller, à titre de représentante de la Ville sur le conseil d'administration du Centre d'accueil et de formation en langues (CAFEL) de Trois-Pistoles; M. Lagacé remplace Mme Micheline Lepage;

Que : le Conseil municipal nomme Mme Jacinthe Veilleux, conseillère, à titre de représentante de la Ville sur le conseil d'administration de la Maison des jeunes de Trois-Pistoles; Mme Veilleux poursuit ainsi son mandat précédent;

Que : le Conseil municipal nomme M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller, à titre de représentant municipal au sein du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent; M. Côté-Philibert remplace Mme Micheline Lepage.

ADOPTÉE

13 496

5. NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DE TROIS-PISTOLES

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal nomme M. Réjean Rioux sur le C.A. de l'OMH de Trois-Pistoles ; M. Rioux représente la population, en remplacement de Mme Gemma Pinel ;

Que : le Conseil municipal nomme Mme Gina Charest, conseillère, sur le C.A. de l'OMH de Trois-Pistoles ; Mme Charest représente le Conseil de Ville, en remplacement de M. Réjean Rioux ;

Que : ces deux nominations prendront fin sur résolution du conseil municipal ; la présente résolution abroge la résolution # 13 474.

ADOPTÉE

13 497

6. RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET JEAN-RIOUX : DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 6

ATTENDU QUE l'entreprise *Construction L.F.G. inc.* a présenté le décompte progressif no 6 au montant de 381 713 \$ (avant taxes) pour les travaux exécutés en date du 30 novembre 2016 pour la réfection d'une partie des rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est;

ATTENDU QUE le maître d'œuvre (ingénieur de *WSP Canada inc.*) a procédé à la vérification des quantités et des montants inscrits à ce décompte et qu'ils sont jugés représentatifs de l'envergure des travaux réalisés en cette date;

ATTENDU QUE le maître d'œuvre a recommandé l'approbation du paiement de ce décompte progressif, tout en émettant des réserves relativement à la réception provisoire des travaux vu les conditions contractuelles liant les parties;

ATTENDU la résolution adoptée par ce Conseil le 13 mars 2017 (# 13 353) relativement à ce décompte et aux conditions fixées pour la réception provisoire des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles et *Construction L.F.G. inc.* ont signé une transaction intervenue entre les parties en juillet 2017 au montant de 80 268,52 \$ (avant taxes) et que ce montant peut être acquitté considérant les conditions de l'entente respectées;

ATTENDU QUE des retenues permanentes et temporaires au montant de 352 316,47 \$ sont applicables en date du présent paiement selon le tableau des retenues applicables daté du 27 novembre 2017 préparé par *WSP*;

ATTENDU QUE depuis la présentation du décompte progressif no 6, *Construction L.F.G. inc.* a remis à la Ville la documentation suffisante (quittances des sous-traitants et fournisseurs, quittances de certains propriétaires affectés par les travaux, etc.) pour permettre, aujourd'hui, un déboursé en tenant compte des retenues applicables, étant cependant entendu que les réserves mentionnées à la résolution # 13 353 demeurent quant à la réception provisoire des travaux;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : la Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement à *Construction L.F.G. inc.* d'un montant de 126 087,51 \$ taxes incluses (381 713,00 \$ + 80 268,52 \$ - 352 316,47 \$ + TPS 5 483,29 \$ + TVQ 10 939,17 \$);

Que : cette dépense soit financée par le Règlement no 811 décrétant une dépense de 8 400 000 \$ et un emprunt du même montant pour la réalisation du projet « Réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux ».

ADOPTÉE

13 498

7. DEMANDE DE SUBVENTION : RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE le ministre des Transports du Québec, M. Laurent Lessard, confirmait le 16 août 2017 qu'il accordait à la Ville une subvention maximale

de 10 000 \$ pour des travaux d'amélioration des rues Notre-Dame Ouest, Notre-Dame Est et Jenkin, faisant partie du réseau routier municipal (réf. : dossier no 00025901-1 – 11040(01) – 2017-06-09-33);

Pour ce motif,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles atteste que les travaux d'amélioration de la rue Notre-Dame Ouest, Notre-Dame Est et Jenkin ont été réalisés (soit pour de l'asphaltage) et confirme que des dépenses de l'ordre de 14 290 \$ ont été effectuées spécifiquement pour ces travaux ;

Que : le Conseil mandate sa directrice générale pour remplir et acheminer le formulaire requis pour recevoir ledit remboursement.

ADOPTÉE

13 499

8. BONIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2019-2020

ATTENDU la résolution # 13 368 confirmant une contribution annuelle de 20 000 \$, pendant trois ans, de la Ville de Trois-Pistoles par l'entente de développement culturel 2018-2019-2020 ;

ATTENDU l'offre du ministère de la Culture et des Communications (MCC) de bonifier l'entente de développement culturel pour l'année 2018 grâce à deux autres contributions, l'une en matière de stratégie maritime (2 700 \$) et l'autre relativement à la promotion de la langue française (1 650 \$) ;

ATTENDU la possibilité que le MCC ajoute une autre bonification financière à son offre pour l'année 2018 ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles confirme sa participation bonifiée à 24 350 \$ pour l'année 2018 dans le cadre de ladite entente de développement culturel ;

Que : le Conseil est ouvert à la possibilité de bonifier à nouveau son engagement en 2018 si d'autres fonds gouvernementaux étaient disponibles.

ADOPTÉE

9. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'IMPOSER LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement ayant pour objet d'imposer les taxes et compensations pour l'année 2018. À cette fin, M. Côté-Philibert présente le projet de règlement no 821.

10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR REMPLACER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Mme Gina Charest, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement ayant pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Trois-Pistoles. Ce règlement remplacera le Règlement no 815. À cette fin, Mme Charest présente le projet de règlement no 822.

11. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES (MISE À JOUR)

Le greffier informe les membres du Conseil que Mme Gina Charest a déposé une mise à jour de sa déclaration (en date du 11 décembre 2017) en raison de nominations récentes par ce Conseil, et ce conformément à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

12. FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1), le greffier informe le Conseil que M. Guillaume Côté-Philibert et Mme Gina Charest lui ont déclaré avoir récemment participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

13 500

13. RÉCLAMATION CONCERNANT L'ARÉNA BERTRAND-LEPAGE

ATTENDU la résolution 13 487 par laquelle le Conseil municipal de Trois-Pistoles parvenait à une entente avec les personnes morales impliquées octroyant quittance dans le dossier de réclamation à l'aréna Bertrand-Lepage pour une problématique constatée en janvier 2015;

ATTENDU QUE la quittance et le paiement n'ont pas été reçus à la Ville de Trois-Pistoles en date du 11 décembre 2017;

ATTENDU la résolution 13 442 par laquelle le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandatait les avocats de la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay* afin de déposer un recours judiciaire auprès des entreprises et firmes responsables aux fins d'obtenir le remboursement des sommes engagées;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate les avocats de la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay* afin de déposer, sans autre délai, un recours judiciaire auprès des entreprises et firmes responsables aux fins d'obtenir le remboursement des sommes engagées par la Ville suite à la problématique constatée en janvier 2015, et ce, à l'égard des faits et circonstances mentionnés au préambule de la présente.

ADOPTÉE

13 501

14. DIVERS (DONS ET AUTORISATIONS)

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- autorise le versement d'une subvention de 2 000 \$ au Club de gymnastique Les Gymnoss de Trois-Pistoles et ce, pour l'organisation d'une compétition régionale dont cet organisme sera l'hôte en 2018;
- commandite un forfait de 20 accès (bains) à la Piscine régionale des Basques dans le cadre du dîner des familles organisé le 28 janvier 2018 par le Conseil 3917 des Chevaliers de Colomb;
- commandite la présentation, pendant la période des Fêtes, d'un film familial au Cinéma Ciné plus de Trois-Pistoles au coût de 275 \$;
- autorise la tenue d'un événement cycliste qui aura lieu les 20 et 21 mai 2018 dans certaines rues de la ville et en informe la Sûreté du Québec; cet événement étant organisé par un regroupement de quatre commissions scolaires dont celle du Fleuve-et-des-Lacs.

ADOPTÉE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur :

- Le décompte progressif no 6 relatif au projet de réfection d'une partie des rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est.
- Les prochaines séances du Conseil de ville : 14 décembre 2017 (séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018) et 15 janvier 2018 (séance ordinaire pour l'adoption du règlement sur la taxation).

13 502

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu à l'unanimité,

Que : la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Marie Leblanc
Maire suppléant

Benoit Rheault
Greffier